

Montréal, le 17 décembre 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande de l'AQCIE/CIFQ afin de modifier les tarifs d'Hydro Québec dans ses activités de transport d'électricité pour l'année 2013
Dossier de la Régie : R-3823-2012**

Chères consoeurs, chers confrères,

Le 16 décembre 2013, la Régie de l'énergie (la Régie) recevait d'Hydro-Québec dans ses activités de Transport (le Transporteur), une demande interlocutoire afin de faire déclarer provisoires, à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs proposés des services de transport pour l'année 2014. Elle recevait également la demande amendée du Transporteur de modifications des tarifs et conditions de services de transport pour les années 2013 et 2014.

En ce qui a trait à la demande interlocutoire afin de faire déclarer provisoires, à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs proposés des services de transport pour l'année 2014, ces derniers ont été ajustés, après la clôture de l'audience, à la suite de la mise à jour des paramètres du coût moyen pondéré du capital. À cet égard, le Transporteur a fourni des documents révisés en conséquence.

La Régie demande aux participants de lui soumettre, le cas échéant, leurs commentaires additionnels à ce sujet **d'ici le 18 décembre 2013 à 12 h**. Le Transporteur aura, pour sa part, jusqu'au **19 décembre 2013 à 12 h** pour répondre à ces commentaires, le cas échéant.

Nous vous prions d'agréer, chères consoeurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as